

Thème 4	
Pour un syndicalisme offensif, porteur d'espoir et moteur de progrès social	
RAPPORTEURS	
Marylène Cahouet, Odile Cordelier, Roland Hubert, Matthieu Leiritz, Jean-Jacques Mornettas, Nicolas Morvan, Daniel Robin, Frédérique Rolet	
1. INTRODUCTION	
1.1. La poursuite de politiques fondées sur l'austérité et de réformes structurelles amoindrissant les droits ne permet pas à l'Europe de retrouver croissance et plein emploi. Même si plusieurs rapports soulignent le manque de prévision des coefficients multiplicateurs (conséquences de la baisse de consommation due à la contraction des salaires, d'où baisses des recettes publiques d'où aggravation des déficits publics...), les grandes orientations de la politique européenne demeurent la priorité à la réduction des déficits en pesant sur les dépenses ; la seule concession réside dans le rythme des mesures jugé trop rapide dans certains cas.	

<p>1.2. La ligne du gouvernement Hollande s'inscrit dans le fil de ces politiques européennes dans lesquelles il s'est enfermé en adoptant le TSCG ; elle repose essentiellement sur un effort sur la dépense, une réforme des retraites prolongeant * celle de ses prédécesseurs au gouvernement, des mesures favorables aux entreprises au nom de la compétitivité évoquée constamment.</p>	<p><u>une logique austéritaire basée sur une diminution des dépenses publiques</u> <u>* et aggravant des cadeaux aux patronat</u></p>
<p>1.3. Après quelques mesures allant dans le bon sens au début du quinquennat, la réforme fiscale promise n'a pas été mise en œuvre, on a assisté à des reculs constants devant différents groupes de pression tandis que la fiscalité directe et indirecte pesait davantage sur les classes populaires et moyennes*.</p>	<p><u>*, contrairement aux promesses de justice sociale (ou fiscale) effectuées pendant la campagne.</u></p> <p><u>Le congrès dénonce le projet gouvernemental de réforme de l'inspection du travail et de suppression des élections prud'homales ainsi que sa volonté de procéder par ordonnance pour modifier sur ce point le code du Travail.</u></p> <p><u>Le congrès exige aussi du gouvernement qu'il cesse de s'opposer à l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi d'amnistie sociale déjà adoptée par le Sénat et qu'il mette tout en œuvre pour que cesse la criminalisation de l'action syndicale.</u></p>
<p>1.4. Ces choix, * conjugués à la persistance d'un chômage de masse et à une inquiétude généralisée vis-à-vis des suppressions d'emplois *, ont favorisé la montée des communautarismes et de l'extrême droite. Un discours anti-impôt, anti-État s'est développé, des mouvements de révolte ont éclaté, peu ou mal encadrés par les organisations syndicales, agrégeant des forces aux intérêts divergents. Travaillant la pâte d'un discours souverainiste, anti-Europe, anti-euro, ayant soin de gommer les aspects les</p>	<p><u>* dans la continuité de ceux de Sarkozy</u> <u>* et à l'accumulation des reculs sociaux faute de victoire du mouvement social</u></p> <p><u>La quasi-totalité des partis politiques abandonnent les questions de</u></p>

<p>plus sinistres de ses thèses, le Front national cherche à toucher des pans entiers de la population.</p>	<p><u>souveraineté nationale. Les politiques européennes qui visent à imposer l'austérité pour maintenir l'euro en diabolisant le débat de principe sur la monnaie unique, sont épargnées par l'essentiel du débat politique. Cela laisse un champ politique libre dans lequel s'engouffre le FN qui cherche par là à gommer les aspects les plus sinistres de ses thèses et à obtenir l'adhésion de pans entiers de la population. Remarquons au passage que le FN n'est pas vraiment souverainiste puisque son programme prône la sortie de l'euro... en concertation avec l'Allemagne.</u> <u>Pour sa part, le SNES mène un combat dans le cadre national notamment pour la défense et la promotion de la protection sociale, de la production jusqu'aux nationalisations.</u></p>
<p>1.5. Dans ce contexte, le syndicalisme de transformation sociale a un rôle décisif à jouer pour penser des évolutions de notre modèle social qui assurent de nouvelles protections aux salariés et retraités, développent les solidarités. Cela suppose un important travail pour emporter la conviction de la crédibilité d'alternatives, impose l'obtention d'améliorations sur les conditions de salaire et de travail *.</p>	<p><u>convaincre</u> <u>* qui passe par l'élaboration d'un rapport de force fondé sur le développement des luttes revendicatives dont la grève, y compris reconductible , doit rester un moyen privilégié.</u></p>
<p>1.6. Or, les premiers effets de la loi de 2008 instaurant de nouvelles règles de représentativité ont produit des bougés dans les entreprises mais n'ont pas changé la liste des organisations représentatives ; l'agglomération des résultats dans le privé a donné une légère majorité aux confédérations adeptes d'un syndicalisme d'accompagnement.</p>	
<p>1.7. L'insistance mise par le nouveau gouvernement sur le dialogue social</p>	<p><u>« dialogue social »</u></p>

<p>a permis à ces organisations de développer leur stratégie d'accompagnement de réformes amoindrissant les droits des salariés. Le paysage syndical de ce fait est clivé plus que jamais entre les organisations « contestataires » et les autres, ce qui contribue à détourner de l'action syndicale et ne permet pas de construire des mobilisations puissantes.</p>	<p><u>L'emploi même du vocabulaire (« partenaires sociaux, dialogue social »), reflète une conception du syndicalisme qui accepte trop largement de se fondre dans une institutionnalisation, prompte à produire du consensus, et facteur de renoncement social.</u> <u>Qu'il s'agisse des confédérations interprofessionnelles face au patronat ou des fédérations de fonctionnaires face à l'État employeur, les organisations syndicales ne doivent pas perdre de vue que leur force repose sur leur capacité à organiser les luttes nécessaires face au patronat, aux administrations et à l'état afin de les faire reculer et de gagner des conquêtes sociales.</u> <u>Seule la reconstruction d'un véritable rapport de force avec les salariés permettra d'imposer au gouvernement une autre conception des négociations.</u> <u>De plus la conception du gouvernement du dialogue social repose sur l'idée d'un « donnant-donnant » d'emblée défavorable aux salariés, ne serait que parce que les négociations ne s'engagent qu'à partir des textes proposés par le patronat et jamais à partir de celles des organisation syndicales de salariés. La transposition de ce pseudo dialogue dans la loi dédouane le gouvernement et les parlementaires d'engager un véritable débat politique qui les amèneraient à prendre leur responsabilités avant d'imposer des reculs sociaux.</u></p>
<p>1.8. Dans ce cadre, la FSU doit se poser la question de son rôle dans l'élaboration de modalités aptes à élargir le front des luttes et aller plus loin dans le mandat de l'unification. La réflexion doit se poursuivre</p>	

<p>conjointement sur les moyens de renforcer l’implantation de la fédération dans les différents ministères et dans la territoriale, de développer la syndicalisation dans les différents secteurs, enjeu qui vaut pour le SNES.</p>	
<p>2. L’AVENIR DE LA FSU</p>	
<p>2.1. Pour le paysage syndical, l’année 2013 a été marquée par le nouveau décompte de la représentativité dans le privé avec l’application des nouvelles règles. Seules cinq organisations ont été reconnues représentatives (CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC), en termes de décompte de représentativité la CFDT, la CGC et la CFTC représentant ensemble désormais 51,08 %.</p>	<p><u>Conséquences pour les années à venir risquent d’être désastreuses en terme de signature d’accord majoritaire. La nouvelle représentativité basée exclusivement sur l’élection et la majorité ont été considérée comme un progrès démocratique et va constituer une difficulté supplémentaire pour le syndicalisme au niveau interprofessionnel si la question des luttes et de l’établissement d’un rapport de force dans l’entreprise n’est pas remise au cœur de l’action syndicale.</u></p>
<p>2.2. Cela crée les conditions pour que des accords, comme celui concernant l’ANI, soient validés par la volonté de ces seules organisations syndicales. Le dossier de l’ANI, la conférence sociale de l’été 2013, la réforme des retraites ont montré que ces organisations entendaient bien collaborer étroitement ensemble au service de leur stratégie commune *.</p>	<p><u>* qui consiste à servir de courroie de transmission aux gouvernement en place.</u></p>
<p>2.3. Cette situation est mortifère en créant un clivage redoutable entre d’un côté ces organisations majoritaires engagées dans une stratégie d’accompagnement des politiques économiques et sociales actuelles, et de l’autre des organisations incapables de construire des dynamiques unitaires. En effet ces dernières, qui auraient la possibilité de faire contrepoids, ont fait jusqu’à présent la preuve de l’incapacité de construire</p>	

<p>des stratégies communes sur des dossiers pourtant essentiels.</p>	<p><u>Dans ce cadre, les conquêtes sociales, les statuts et le droit du travail sont explicitement menacés. Il est plus que temps que la FSU, à sa modeste place, contribue à impulser des dynamiques de résistance sociale les plus larges possible en s'appuyant sur les organisations syndicales qui partagent ses analyses.</u></p>
<p>2.4. En prenant en compte les voix de l'ensemble des salariés (public plus privé), la CFDT, la CGC et la CGTC ne représentent que 38,4 %. Il y a donc aujourd'hui une véritable exigence à prendre en compte l'ensemble des secteurs dès lors qu'il s'agit de traiter des sujets qui concernent, de fait, l'ensemble des salariés dans le cadre de politiques moins cloisonnées qu'auparavant entre le public et le privé, certaines décisions prises pour le privé étant transposées assez systématiquement dans le public (retraites, protection sociale par exemple) et beaucoup de questions étant transversales (choix en termes de politique fiscale par exemple)... La force que représente la FSU ne peut être ignorée dans ces débats.</p>	<p><u>Pour important qu'il soit, le secteur privé ne peut être la référence exclusive dans l'appréciation de la représentativité syndicale. Celle-ci doit être fondée sur l'agrégation des résultats du secteur privé, ceux de la fonction publique et de tous les établissements publics industriels et commerciaux.</u> <u>Les fonctionnaires ont aussi vocation à être représentés dans toutes les instances ou organismes consultatifs dans lesquels leurs droits économiques et sociaux sont organisés.</u> <u>La FSU a été incompréhensiblement inaudible pour porter l'exigence d'un calcul de représentativité globale des salariés du public et du privé. Il est encore temps de mobiliser les organisations qui partagent notre point de vue parmi les organisations de fonctionnaires pour que la voix des 5 millions de salariés du public ne soient pas occultée. Cette revendication doit rester une priorité dans toutes les déclarations des fédérations de fonctionnaires jusqu'à satisfaction.</u></p>
<p>2.5. Au-delà de ces enjeux c'est la nature de l'avenir de la FSU qui se pose. La stratégie adoptée il y a sept ans de faire de la FSU la grande</p>	

<p>fédération de l'ensemble de la fonction publique n'a pas abouti ; absente de la fonction publique hospitalière, faible dans la fonction publique territoriale, elle ne doit sa place dans la fonction publique de l'État qu'à son poids très important dans l'Éducation nationale qui regroupe près de 50 % des fonctionnaires de l'État. Le risque est donc réel de voir la FSU se replier progressivement sur un champ comparable à ce qu'était celui de la FEN à la veille de son éclatement par l'exclusion du SNES et du SNEP. Cette évolution marquerait un repli de la fédération, l'écartant davantage encore d'une contribution aux grands débats économiques et sociaux dont pourtant les personnels qu'elle représente subissent les conséquences.</p>	
<p>2.6. À l'inverse le SNES s'inscrit, pour notre fédération, dans une toute autre stratégie qui doit conduire, à terme, la FSU à appartenir à une structure confédérale fonctionnant sur des principes démocratiques. La création d'un nouvel outil syndical qui est le mandat du SNES et de la FSU s'inscrit clairement pour nous dans cet objectif.</p>	<p><u>Depuis 4 ans, la FSU n'a pas mis en œuvre le mandat élaboré au congrès de Lille. Les blocages internes sont de plus en plus manifestes. Alors que les appareils syndicaux freinent toute forme de rapprochement (listes communes par exemple), les syndiqués, quand ils sont consultés sur cette question, s'expriment en faveur de démarches unitaires.</u> <u>L'absence de réaction rapide de la FSU contribuerait à l'exclure des grands débats économiques et sociaux où se traitent les enjeux syndicaux majeurs.</u></p>
<p>2.7. La prochaine période doit permettre de construire des collaborations à tous les niveaux et d'élaborer une pensée syndicale et des revendications communes (rencontres régulières entre délégations des instances délibératives nationales et locales, préparations communes aux séances des instances de dialogue social – CT, CESR, CHSCT –, organisations de</p>	<p><u>représentatives</u></p>

<p>formations syndicales communes, etc.). Il s'agit de trouver les moyens de redonner de l'espoir aux salariés dans le mouvement syndical en construisant un outil syndical puissant de transformation sociale progressiste.</p>	
<p>2.8. Il faut donc accélérer et approfondir ce qui a été fait ces dernières années et ces derniers mois en particulier avec la CGT, au niveau national car la mise en œuvre d'une nouvelle dynamique est indispensable, mais aussi au niveau local pour que cette démarche engage tous les militants et plus largement les personnels, à l'opposé d'une démarche d'appareil. Elle ne peut réussir qu'avec une FSU forte et reconnue.</p>	
<p>2.9. Les prochaines élections professionnelles sont donc essentielles. Elles doivent permettre à la FSU de retrouver sa première place dans la fonction publique de l'État, ce qui passe par un taux de participation dans l'Éducation nationale qui soit comparable à celui de 2008.</p>	
<p>2.10. Au niveau local, là où des dynamiques unitaires ont été construites avec d'autres organisations syndicales et où il y a accord de tous les syndicats de la FSU concernés, il peut être envisagé l'élaboration de listes communes.</p>	<p><u>Le SNES national devrait maintenant encourager une telle démarche partout où cela est possible.</u></p>
<p>2.11. Ces élections doivent aussi permettre à la FSU de gagner sa représentativité dans la fonction publique territoriale, ce qui suppose une</p>	

mobilisation de l'ensemble des forces de la fédération.	<u>Cela reste cependant de la responsabilité des SN concernés de s'imposer sur le terrain. Ils sont les seuls à pouvoir être en phase avec les préoccupations des salariés de leur champ propre.</u>
3. RETRAITES : LES SFR	
3.1. Créées en 2007, les SFR, structures internes à la FSU, permettent la construction d'un syndicalisme retraités lié à celui des actifs avec une expression propre, la participation aux actions des UCR et le travail dans les CODERPA. Dans une grande majorité des départements, la participation des SFR aux intersyndicales est une réalité. Le SNES continue de réclamer la participation de la SFRN-FSU dans l'intersyndicale UCR au plan national.	
3.2. Les SFR, qui enrichissent le syndicalisme des retraités dans le SNES, se nourrissent de l'ancrage syndical. Au sein de la SFR, les syndiqués SNES agissent au niveau national et départemental en lien avec les instances de la FSU. Leur place au sein de la FSU et celle de leurs revendications doit demeurer une préoccupation de la fédération.	
3.3. Le travail commun actifs/retraités montre son efficacité à porter des revendications intergénérationnelles. Il est à développer.	
3.4. Le congrès de Poitiers a acté des avancées qui doivent être effectives.	

4. L'AVENIR DE LA FGR	
4.1. Le SNES adhère à la FGR-FP créée en 1936 qui rassemble les retraités de la Fonction publique et est ouverte aux autres fonctions publiques. Elle est constituée de syndicats de la FSU, de l'UNSA, de Solidaires et de FO. Les militants du SNES participent à son animation à tous les niveaux et sont engagés dans ses débats internes et dans ses actions. Outil original, unitaire, actif au sein du Pôle des retraités qu'il constitue avec des associations de La Poste, des Télécoms, de la police, de la gendarmerie, des officiers marinières, elle résiste malgré quelques secousses. C'est un outil à maintenir et développer.	
4.2. Le SNES entend continuer à s'y investir pleinement et y assumer ses responsabilités.	
5. LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DE 2014	
5.1. Le SNES a deux objectifs : consolider son poids dans ses secteurs de responsabilité et contribuer à atteindre les objectifs que la FSU s'est fixés dans la fonction publique.	<u>L'un des principaux objectifs du SNES doit être la mobilisation de la profession et la question de la participation doit être centrale. Le SNES doit réaffirmer son opposition au vote électronique qui n'a pas fait ses preuves en 2011 et continuer à demander le retour à un vote papier en établissement. Il faut aussi demander le rétablissement d'un quorum de 50 % de participation pour valider l'élection.</u>

<p>5.2. Les élections aux CAP, si elles ne représentent plus un outil de calcul de la représentativité et de la distribution des droits et des moyens qui s’y rattachent, garderont une grande importance pour l’avenir du second degré. Elles seront regardées pour vérifier si les conceptions que défend le SNES pour le second degré et plus largement pour l’organisation du système éducatif ont toujours l’adhésion des personnels.</p>	<p><u>Le SNES doit continuer à demander que la représentativité soit fondée sur les élections aux CAP.</u></p>
<p>5.3. Dans toute la période qui s’est écoulée, la représentativité du SNES a pesé lourdement dans les discussions. C’est autour de cette question et autour de la conception du métier qui s’y rattache que se situent les enjeux essentiels de la campagne électorale.</p>	
<p>5.4. Faire gagner le SNES, c’est faire gagner aussi la FSU. Dans notre secteur, il s’agit donc de faire voter SNES et faire que ce vote déclenche systématiquement un vote FSU aux élections aux CT.* Même si aucune rupture entre les deux votes n’a été constatée lors du dernier scrutin, une meilleure articulation entre la campagne SNES et la campagne FSU, une meilleure association visuelle des sigles SNES et FSU est nécessaire, ne laissant aucun doute sur le lien entre la FSU et le SNES et sur l’implication du SNES dans ce qu’est la FSU. *</p>	<p><u>*Cela permettrait de diminuer le décalage entre le vote aux CAP et au CT des dernières élections, attestant que les syndiqués ne font pas ou peu le lien entre SNES et FSU.</u></p> <p><u>* Il faut modifier l’intitulé de la liste aux CT en indiquant d’abord le nom des 10 syndicats nationaux puis celui de la FSU.</u></p>
<p>5.5. Il s’agira aussi d’aider partout où c’est possible la FSU et ses syndicats nationaux. C’est en particulier le cas dans la Fonction publique territoriale pour la recherche de candidats, pour la diffusion des outils de campagne, pour la participation des personnels aux élections en particulier en direction des personnels travaillant dans les établissements scolaires. Le nombre de militants du SNES et la présence du SNES dans la masse des établissements du second degré sont un avantage important que nous</p>	<p><u>Il est illusoire de croire que nos militants (insuffisamment nombreux) maîtriseront les enjeux et problématiques des salariés de la territoriale, y compris ceux que nous côtoyons dans nos établissements, pour les convaincre de voter FSU. Nos militants doivent concentrer leur force à promouvoir le vote pour le SNES.</u></p>

devons pleinement utiliser avant et pendant le scrutin.	
6. LE SNES DANS LE DEBAT PUBLIC	
6.1. L’alternance politique issue des élections présidentielle et législatives de 2012 * place le syndicalisme dans un contexte nouveau. Le SNES, dans la continuité de ses mandats du congrès de Reims, doit poursuivre sa réflexion sur sa place et son rôle dans la communauté éducative et plus largement dans la société. Il s’agit donc de repérer les formes et modalités de ses interventions dans le débat public, de développer les opportunités de porter son projet de transformation sociale et pour le système éducatif et ses personnels auprès des partis politiques, des élus nationaux et locaux, du mouvement associatif et, bien entendu, du gouvernement.	<p><u>* ne modifie en rien la raison d’être du SNES : défendre les intérêts matériels et moraux des personnels quel que soit le gouvernement en place.</u></p> <p><u>Le SNES doit être à présent audible dans les médias et dans l’opinion public. Il doit être explicite quant à ses propres revendications et porter les mandats définis collectivement notamment à la suite d’actions susceptibles de porter nos revendications de façon concrète et visible.</u></p>
6.2. Il doit, dans ce sens, intensifier son travail engagé depuis quelques années : interpellations, organisation de débats, initiatives publiques, campagnes d’opinion..., mais aussi rencontres régulières, y compris en dehors des campagnes électorales.	
6.3. Il s’agit, en portant les revendications et exigences des personnels, et dans une indépendance scrupuleuse, de peser dans la réflexion des organisations politiques en tant qu’organisation syndicale majoritaire du second degré qui, à ce titre, porte les aspirations et exigences des personnels.	<p><u>L’attitude du SNES pendant les deux années écoulées montre qu’une fois encore, notre organisation syndicale peine à se montrer offensive et exigeante à défendre la profession face à un gouvernement qui se dit de gauche. Les délais inacceptables imposés par le ministre (mais acceptés par le SNES), l’absence de consultation des syndiqués, d’une ligne clairement exprimée et d’une volonté de mobiliser la profession pendant les discussions n’ont pas permis d’orienter la ré-écriture des</u></p>

	<u>décrets sur le métier autour d'une diminution du temps travail ni d'écarter les aspects qui demeurent dangereux dans les propositions ministérielles.</u>
Ce travail de conviction peut s'articuler autour de quatre axes :	
<ul style="list-style-type: none"> • 6.3.1. Les relations avec les personnels, et en particulier avec les syndiqués et les militants. La formation syndicale organisée au plus près des collègues, la diffusion de nos analyses et propositions, mais aussi la mise en place de dispositifs permettant l'expression des personnels, doivent permettre une plus large appropriation de nos revendications, indispensable pour mener des actions majoritaires. 	
<ul style="list-style-type: none"> • 6.3.2. Le travail avec les associations ou collectifs du champ de l'éducation (de parents d'élèves, des lycéens, mouvements pédagogiques...) ou qui mènent des combats avec nous sur le plan social ou des libertés publiques. À ce titre la participation du SNES à la démarche d'ATD Quart-Monde doit être poursuivie dans le cadre de notre lutte contre les inégalités sociales à l'École. 	
<ul style="list-style-type: none"> • 6.3.3. La réflexion sur les alternatives possibles avec les intellectuels et les chercheurs... Elle est indispensable pour démontrer la crédibilité d'alternatives à partir de la déconstruction des schémas stéréotypes qui structurent trop souvent le débat public, tant sur le plan éducatif (autonomie, rigidité et obsolescence des statuts, rapprochement structurel école/collège, développement de l'apprentissage, inefficacité du service public d'orientation...), que sur celui de la Fonction publique (ouverture à la concurrence, et ouverture au privé de missions relevant aujourd'hui de l'État ou plus largement du service public, privilèges des 	

fonctionnaires...) ou sur le plan économique (caractère inéluctable de la rigueur, réduction des dépenses de l'État, discours sur la dette...).	
<p>• 6.3.4. Le rapport avec les médias, avec l'objectif de donner une plus grande visibilité dans l'opinion publique du SNES, de ses revendications et de sa représentativité et, en particulier, faire encore plus apparaître le SNES comme incontournable dans le débat sur le second degré.</p>	<p><u>Dans notre rapport aux médias, il convient de ne pas perdre de vue que :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Les grands groupes médiatiques sont globalement hostiles aux luttes et à la transformation sociale que nous portons.</u> • <u>Le rapport de force que nous devons établir avec notre employeur ne dépend pas des médias, mais de notre capacité à mettre la profession dans l'action.</u> <p><u>Cependant, nous savons aussi que le pouvoir en place aime peu entendre parler de nos actions dans la presse et il n'y a pas de raison de ne pas en faire une arme en tentant de mettre l'opinion publique de notre côté pour élargir et populariser nos luttes.</u></p> <p><u>Si le SNES doit être davantage audible à l'extérieur du syndicat, la réflexion sur les médias ne peut pas se limiter à avoir des contacts et répondre à leurs sollicitations. Il est important de ne pas se laisser imposer un cadre et des conditions d'expression qui ne nous conviennent pas. Le SNES doit refaire de la question de l'information une question politique et syndicale et nourrir une réflexion critique sur les médias. Cela passe par la dénonciation des manipulations ou des censures, mais aussi par la mise en évidence des logiques économiques et sociales qui les gouvernent et la marchandisation de l'information qui en découle. Cette réflexion critique doit être portée auprès des syndiqués, notamment par le biais d'articles réguliers dans les publications voire d'une rubrique spécifique sur le site.</u></p>
6.4. Une telle démarche doit reposer sur la transparence, le souci intransigeant de l'indépendance syndicale, le respect des prérogatives de	

chacun des partenaires ou interlocuteurs.	
6.5. Le SNES doit investir toutes les instances dans lesquelles la parole syndicale peut permettre d'améliorer les conditions d'emploi et de service des personnels. À ce titre, sa présence, avec la FSU, dans les CHS-CT doit être mieux articulée avec l'activité militante à tous les niveaux du syndicat, dans le respect du champ d'intervention de ces comités et de leur fonctionnement.	<u>Cela doit se faire en restant vigilants quant aux dérives déjà constatées : ne pas servir de secrétaire à l'administration, difficultés à maîtriser les questions techniques, et lutter contre le contournement des organisations syndicales en « médicalisant » les problèmes ou les posant uniquement en terme de sécurité au lieu d'y apporter une réponse collective et syndicale.</u>
7. LE SNES : SYNDICALISME « RETRAITES »	
7.1. Les retraités sont engagés dans le SNES, dans le prolongement de leur identité professionnelle et dans une logique de convergence des intérêts entre actifs et retraités.	
7.2. Le SNES porte des dossiers qui relèvent à la fois de la défense de la catégorie et de choix politiques, aux enjeux plus larges comme la protection sociale, la fiscalité, les services publics... Plus spécifiques sont les revendications autour du niveau des pensions et donc du pouvoir d'achat et les discussions autour de la future loi sur l'adaptation de la société au vieillissement.	

<p>7.3. L'exigence est constante de ne pas isoler les retraités des actifs et de maintenir les solidarités. C'est une des raisons de notre opposition à la CASA qui rompt le pacte intergénérationnel.</p>	
<p>7.4. Le syndicalisme retraités dans le SNES doit s'attacher plus particulièrement à travailler avec les actifs en direction des collègues en fin de carrière pour mieux anticiper et préparer en amont le départ à la retraite. L'activité en direction des néoretraités doit être développée pour mieux prendre en compte le passage à la retraite.* Les années de retraite se construisent par étapes, le SNES doit être présent à chacune grâce aux S1, mais aussi dans une relation personnalisée.</p>	<p><u>*la préparation en amont du départ à la retraite peut être envisagée avec la mise en place de stages « retraitables » dans les S3, animés par des actifs et des retraités.</u></p>
<p>7.5. L'US Retraités avec un numéro envoyé à tous les adhérents, « le mémo », les stages, les permanences sont des outils précieux à développer. Reste à réfléchir aussi aux moyens de mieux prendre en compte les demandes individuelles.</p>	
<p>7.6. Le syndicalisme retraités pose la question de la place des retraités dans la société, des enjeux de la retraite, dans un projet de transformation sociale, retraite « période de temps et rémunérations garanties », moment de « travail libre des retraités ».</p>	
<p>7.7. L'engagement des retraités dans les structures syndicales et fédérales du SNES et de la SFR-FSU, la participation à l'activité de la FGR-FP, les rencontres avec les autres organisations de retraités à tous les niveaux, l'implication dans les Coderpa ou ARS... imposent un travail d'équipe et des adhérents en plus grand nombre. La campagne de syndicalisation doit être amplifiée.</p>	

8. LA COMMUNICATION DU SNES	
8.1. Les outils de communication utilisés par le SNES sont nombreux, complémentaires, et répondent au double souci du SNES d’être au plus près de la profession, ainsi que présent dans l’actualité médiatique :	<u>La première communication du SNES doit reposer sur la proximité avec les collègues et les visites d'établissement (stages dans les établissements, heure d'information syndicale...).</u>
• publications papier régulières ;	
• suppléments catégoriels ;	
• points sur des sujets d’actualités ;	
• le site internet qui vient d’être refondé ;	
• les réseaux sociaux...	
8.2. Le SNES a cherché à rendre plus cohérent et plus performant l’ensemble de ces outils de communication : les renvois au site sont maintenant systématiques dans L’US, les réseaux sociaux mentionnent régulièrement les articles de L’US et les publications du SNES, ainsi que les nouveaux articles du site. Quant au nouveau site, il met davantage en avant les publications du SNES, ainsi que son activité sur les réseaux sociaux.	
8.3. Plusieurs enjeux s’imposent désormais :	
• le SNES doit s’attacher à être encore plus réactif par rapport à l’actualité ;	<u>sans pour autant en rabattre sur le contenu de ses communiqués.</u>
• le SNES doit continuer à avoir le souci de sa visibilité dans les médias,	<u>Cela est utile en particulier en direction des journalistes pour une</u>

notamment par l'utilisation des réseaux sociaux ;	<u>réaction immédiate, mais cela implique une réactivité constante des militants qui se chargent de cette tâche.</u>
• la complémentarité entre les différents supports de publication du SNES doit s'améliorer ;	
• si le S4 doit continuer à être réactif devant les demandes des S1, des S2 et des S3 en termes de matériels militants, il faut également poursuivre la réflexion pour aboutir à une plus grande mutualisation du matériel élaboré par les différents échelons du syndicat.	
8.4. Dès lors se posent un certain nombre de questions :	
• 8.4.1. La prochaine lettre électronique du SNES doit-elle être envoyée à des non-syndiqués, ou doit-elle être réservée à nos adhérents ?	<u>La lettre électronique du SNES doit être envoyée à tous ceux qui veulent s'inscrire, tout en réservant certaines informations aux adhérents.</u>
• 8.4.2. Devant la forte offensive contre le SNES de certaines organisations syndicales sur les réseaux sociaux, le SNES doit-il répondre de façon vigoureuse ou, comme c'est le cas actuellement, ne pas en tenir compte et faire confiance à son réseau de S1 pour s'assurer le soutien de la profession ?	<u>Le SNES doit mieux faire connaître ses positions et ses votes, mais aussi ne pas hésiter à dénoncer ceux de certaines autres organisations syndicales.</u>
• 8.4.3. Le S1, à la base de notre organisation syndicale, utilise de moins en moins nos Courriers de S1, dont le format ne semble plus complètement répondre aux attentes des militants dans les établissements. Comment redynamiser cet outil militant? Est-il encore pertinent, à l'heure de la communication internet et des réseaux sociaux, alors même que tous nos tracts et nos affiches sont disponibles sur le site ? Et le cas échéant,	<u>Il est important de conserver le « courrier du S1 » en support papier qui nous fournisse les textes officiels pour donner des armes aux militants dans les établissements face à l'administration. Les S1 de retraités doivent recevoir personnellement le « courrier du S1 ».</u> <u>Il faut pallier à la déficience énorme en terme d'affiches imprimées et de grand format pour les panneaux syndicaux constatée ces deux</u>

quelle forme lui donner, pour qu'il soit de nouveau l'outil militant de proximité qu'il a pu être ?	<u>dernières années.</u>
• 8.4.4. Comment les réseaux sociaux peuvent-ils faire le lien, d'une manière qui reste à inventer, entre les S2, les S3 et le S4 ?	<u>Il convient de ne pas multiplier les outils de communication pour lesquels il n'est pas sûr de trouver des militants suffisamment disponibles pour les alimenter.</u>
• 8.4.5. Par ailleurs, la plupart des journalistes suivant le SNES sur les réseaux sociaux, la section nationale peut utilement et rapidement se faire le relais de ce qui se passe dans les académies, les départements et les établissements. Ne faut-il pas, de ce point de vue, proposer à tous nos S1 l'ouverture d'un compte Twitter, afin de suivre le SNES et afin que le SNES relaie leur activité ?	<u>Il relève de la responsabilité des S2 et des S3 de relayer l'activité des S1 et prendre contact avec eux.</u>
• 8.4.6. Enfin, l'évolution des publications papier doit-elle être poursuivie : un « mag » moins centré vers des sujets d'actualité, s'attachant à des sujets de fond, plus didactique (comme l'est la page « Rattrapage »), et des tabloïds plus espacés, au profit de la lettre électronique s'intercalant alors entre deux publications papiers ?	<u>Il est indispensable de renouer avec des publications vraiment syndicales, centrées sur les préoccupations des syndiqués et rompre avec les bavardages journalistiques et digressions culturelles pour lesquels nos syndiqués trouveront dans la presse et sur le net d'autres sources déjà existantes. La revue Pour doit retrouver un ton et un contenu plus revendicatif et s'interroger sur son intitulé à une époque où l'avalanche de contre-réformes appelle à faire revivre l'esprit de résistance et de reconquête.</u>
9. LA FORMATION SYNDICALE	
9.1. Axe majeur de notre syndicalisme, élaborée dans ses lignes de force au niveau national, discutée régulièrement dans ses instances nationales et	

académiques, la politique de formation se décline dans les S3 selon des modalités adaptées, au plus près des besoins des équipes dans les établissements.	
9.2. Enrichie par l'apport du réseau des correspondants dont le rôle doit s'étoffer (recensement des besoins locaux de formation, propositions de stages nationaux décentralisés, y compris sur plusieurs S3, diffusion et mutualisation de schémas de stages, critique collective des formations proposées, dépistage de ressources militantes), elle est l'affaire de tous.	
9.3. Quelles sont ses tâches principales ?	
9.3.1. Entretenir et améliorer la formation des équipes militantes nationales et locales : mise à jour des dossiers revendicatifs, réflexion collective préparatoire aux instances, acquisition d'une culture syndicale ; un militant efficace est un militant formé.	
9.3.2. D'où plusieurs types de stages : approfondissement, formation de formateurs pour démultiplier moments et lieux de formations, stages ouverts, dans un souci de popularisation et de repérage de nouveaux militants.	
9.3.3. Face au recul de syndicalisation, la formation participe de la reconquête : chaque nouveau secrétaire de S1 se verra proposer un plan académique pluriannuel de formation à ses fonctions, avec support d'un kit fourni* par le S4. Chaque adhérent se verra proposer un parcours de formation généraliste (connaissance du système éducatif, connaissance	<u>*aux S3</u>

des carrières, fonctionnement du syndicat et de la fédération, paysage syndical). Ainsi seront renforcés notre attractivité et la fidélisation des nouveaux adhérents, et leur passage vers des fonctions militantes.	
9.3.4. Dans la perspective du nouvel outil syndical, la formation syndicale constitue l'un des lieux de rapprochement entre organisations – CGT, Solidaires et FSU notamment – résolues à dépasser un émiettement suicidaire. Le SNES développera les formations communes, y compris dans la FSU, avec participation d'intervenants des différentes organisations, offre de stages aux publics mélangés, échange de pratiques et de formateurs.	
9.4. La formation syndicale, outil de renforcement d'un SNES renouvelé et adapté aux luttes à venir, doit faire l'objet, de la part des sections académiques et nationale, d'un investissement en moyens militants à la hauteur de ces ambitions.	
10. SYNDICALISATION	
10.1. La syndicalisation se caractérise par :	
• une diminution accélérée du nombre de syndiqués en 2012-2013 ;	
• une diminution du nombre de syndiqués retraités qui ne cessait de croître depuis quinze ans ;	
• une syndicalisation quasi inexistante chez les AED-AVS malgré le travail fait ;	
• une syndicalisation des stagiaires qui se maintient ou progresse à plus	

d'un syndiqué sur trois.	
10.2. Ce dernier point a largement contribué à l'augmentation du nombre de syndiqués constatée en ce début d'année scolaire, en rupture avec l'évolution enregistrée ces dernières années. Cette augmentation doit être confirmée et nécessite une analyse précise. La syndicalisation reste un enjeu majeur pour l'avenir du SNES.	
10.3. La fidélisation de toutes les générations est la clé de la syndicalisation. Il n'y a pas de corrélation entre le montant et l'acte d'adhésion, d'autant que le crédit d'impôt concerne tous les syndiqués. La cotisation représente 95 % des ressources financières du SNES et son montant doit être un juste équilibre entre l'évolution du point d'indice et celui du coût de la vie.	<u>C'est pourquoi, tant que le pouvoir d'achat du point d'indice ne réaugmente pas, le montant de la cotisation doit être gelé.</u>
10.4. Pour les AED-AVS, il faut repenser une campagne de syndicalisation offensive : une ou plusieurs campagnes selon les publics visés (étudiants, AVS, AED non étudiants, etc.) ? Quels supports et quels moyens pour que ces campagnes atteignent leur public ?	<u>La loi de titularisation des AVS doit être l'occasion de s'adresser aux AVS mais aussi aux AED pour faire connaître le travail du SNES et construire avec eux nos revendications.</u>
10.5. Les modes de paiement doivent être adaptés à ceux pratiqués par tous et prendre en compte ceux qui vont émerger les prochaines années.	
La mensualisation correspond à un besoin qui n'est pas hors tradition syndicale et doit rester compatible avec la cotisation annuelle. Le renouvellement par tacite reconduction doit être développé. (2)	<u>La mensualisation est choisie massivement car elle est ressentie comme plus indolore.</u> <u>La syndicalisation repose d'abord sur le réseau de militants dans les S1 avant de dépendre des moyens de paiement. (2) est une possibilité.</u> <u>En cas de choix de la tacite reconduction, il convient d'envoyer</u>

	<u>chaque année un message indiquant la date butoir lui permettant de modifier son choix.</u>
	-
10.6. Le trésorier de S1 doit (1) à tout moment avoir connaissance et suivre en temps réel la syndicalisation de son S1 et avoir les moyens de communiquer avec ses adhérents . La formation à tous les niveaux doit intégrer cette dimension et populariser tous les outils qui peuvent faciliter l'acte d'adhésion autant pour le militant qui le propose que pour l'adhérent qui le concrétise.	<u>(1) pouvoir</u>
11. LES S2, ROLE DU LOCAL	
11.1. Le SNES a toujours tiré sa force de sa capacité à être auprès des collègues, à construire avec eux ses revendications, à les accompagner et les soutenir dans leurs relations avec l'administration en général et leurs supérieurs hiérarchiques en particulier.	
11.2.1. À ce titre, les S1 jouent un rôle primordial. Les politiques « managériales » à l'œuvre dans les établissements du second degré conduisent à une multiplication des conflits, souvent très durs, avec les chefs d'établissement. L'action des secrétaires de S1 est alors difficile et ils ont besoin de pouvoir s'appuyer sur leurs sections départementale et académique.	
11.2.2. Depuis plusieurs congrès le SNES a élaboré un ensemble de mandats pour faire vivre les S1. Force est de constater que les résultats ne sont pas à la hauteur des objectifs affichés et que le maillage des	

établissements demeure fragile et très inégal. Les mandats du congrès de Reims (paragraphe 3.4.1. et fin du paragraphe 3.4.2.) restent d'actualité.	
11.3.1. Ils doivent être complétés par un ensemble de mesures pour renforcer les S2 qui sont le premier échelon du contact des militants des établissements avec leur organisation syndicale. Le rôle des S2 dans la vie et l'action du SNES dans les départements doivent pouvoir s'articuler avec le travail fédéral et l'investissement du SNES dans les SD de la FSU.	
11.3.2. Cela nécessite de disposer d'un temps militant suffisant, mais aussi d'une formation et d'un accès facile à l'information. Le groupe de travail S4/S3-S2, prévu par le congrès de Reims doit être mis en œuvre en y incluant les mêmes thématiques pour les S2 et celle de la syndicalisation. Il s'agit bien de donner au S2 les moyens de mettre en œuvre au plus près du terrain et en relation avec le S3, les décisions d'action ou de mener les débats avec la profession.	
11.3.3. Par ailleurs, le SNES, syndicat majoritaire doit continuer à refléter l'ensemble de la profession et assurer sans cesse les conditions de son renforcement ; le SNES se fixe comme objectif de poursuivre les efforts de renouvellement, de rajeunissement et de féminisation de sa structure militante, à tous les niveaux de l'organisation, avec le souci de bilans réguliers. Les mandats de Reims sur ce sujet restent d'actualité.	
12. LE SYNDICALISME INTERNATIONAL	
12.1. Les politiques néolibérales ont été mises en œuvre de manière	

<p>accélérée dans de nombreux pays, notamment en Europe, sous la pression plus ou moins directe d'organismes internationaux non démocratiques (FMI, BM, BCE, OCDE...). Ces attaques n'ont pu être endiguées jusque-là.</p>	
<p>12.2. Dans ce contexte, l'objectif de faire évoluer le syndicalisme international vers des dynamiques plus revendicatives et combatives reste d'actualité. * Au niveau européen, comment dépasser la diversité des situations dans les différents pays, renforcer la solidarité et créer le rapport de forces qui permettra de contrer ces politiques d'austérité ? Comment peser en direction des instances européennes (Commission, Conseil...) et mondiales (FMI, Banque mondiale, UNESCO, OCDE) ?</p>	<p><u>Cela consiste entre autres à dénoncer clairement les politiques et les contenus des traités qui les imposent en s'appuyant sur les luttes existantes dans les différents pays au lieu d'organiser une traditionnelle journée annuelle de « mobilisation » sans prise avec les réalités du terrain. La manifestation du 4 avril a démontré la faiblesse des intentions de la CES et son incapacité à organiser des grèves et des mobilisations d'ampleur.</u></p>
<p>12.3. C'est pour tenter de construire un mouvement européen capable de faire évoluer réellement le rapport de forces que le SNES a pris une part active, dès 2012, au développement de la composante syndicale du réseau Alter Sommet, avec notamment l'adhésion du CSEE (Comité syndical européen de l'éducation). Sur la base du manifeste adopté en juin 2013 à Athènes, le réseau Alter Sommet cherche, à présent, à populariser ses propositions alternatives pour une autre Europe. Il bute pour l'instant sur le manque de mobilisation dans certains pays, et la difficulté à faire converger les luttes existantes. Comment mieux faire connaître les objectifs de l'Alter Sommet au niveau des départements/académies ? Comment implanter le réseau à ces niveaux ? Et au niveau européen ?</p>	<p><u>L'axe de mobilisation collective des salariés européens passe en premier lieu par une dénonciation radicale des traités et des politiques européens. Il ne peut être question de se contenter de promettre une autre Europe sans affirmer clairement dans le même temps qu'elle ne peut se faire dans les cadres actuels.</u></p>
<p>12.4. Le prochain Forum social mondial se déroulera à Tunis en 2015, comme en 2013. Comment le SNES-FSU peut-il contribuer à sa réussite ? Comment tirer ensuite profit de cette dynamique au niveau national ?</p>	

<p>12.5. Au cours du dernier mandat, le SNES a poursuivi son activité internationale dans plusieurs directions : syndicalisme international (au sein de l'Internationale de l'éducation et du CSEE), altermondialisme, solidarité internationale, coopération. Comment faire en sorte qu'elle soit encore mieux intégrée dans le travail des secteurs du SNES national ? Comment rendre encore plus visible cette activité dans les publications du SNES ? Comment faciliter l'appropriation de ces questions par les sections académiques ?</p>	
<p>12.6. Les demandes d'adhésion de la FSU à la CSI (Confédération syndicale internationale) et à la CES (Confédération européenne des syndicats) se heurtent à des obstacles importants. L'absence d'affiliation internationale de la FSU continue de limiter son activité internationale aux questions altermondialistes au sein de réseaux (Forum social mondial, Alter Sommet, Blockupy, traité transatlantique...). La FSU doit prendre des initiatives de travail commun bi-/multilatéral avec des fédérations de services publics étrangères, et d'abord européennes. Au-delà, ne faut-il pas envisager que la FSU demande une affiliation à la Fédération européenne des services publics et à l'Internationale des services publics ?</p>	<p><u>L'adhésion ou l'affiliation à une organisation syndicale qui ne remettrait pas en cause l'ensemble des traités européens et le danger qu'ils représentent pour nos services publics constitueraient une illusion. La pseudo défense de services publics européens implique de fait la déconstruction de nos services publics nationaux et des reculs qui sont d'emblée inacceptables.</u></p>

Voté à l'unanimité : 55 votants.